

**ASSEMBLÉES ANNUELLES ET EXTRAORDINAIRES  
DES ACTIONNAIRES DU  
GROUPE MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LIMITÉE  
(le « GMAF »)**

**ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES  
DES PORTEURS DE PARTS DES FIDUCIES SUIVANTES :  
FONDS DE CROISSANCE AMÉRICAINE AGF  
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES CANADIENS AGF  
FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN AGF  
FONDS CANADIEN DE PETITES CAPITALISATIONS AGF  
PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS ÉQUILIBRÉ AGF  
PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS CONSERVATEUR AGF  
PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS MONDIAL AGF  
PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS CROISSANCE AGF  
FONDS D'OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS AGF  
FONDS DES MARCHÉS ÉMERGENTS AGF  
FONDS DE REVENU D' ACTIONS AGF  
FONDS D' ACTIONS EUROPÉENNES AGF  
FONDS DE REVENU FIXE PLUS AGF  
FONDS DE REVENU À TAUX VARIABLE AGF  
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES CONVERTIBLES AGF  
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS MONDIALES AGF  
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES AGF  
FONDS D' ACTIONS MONDIALES AGF  
FONDS ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE MONDIAL AGF  
FONDS D' ACTIFS RÉELS MONDIAUX AGF  
FONDS SÉLECT MONDIAL AGF  
FONDS DE REVENU STRATÉGIQUE MONDIAL AGF  
(ANCIENNEMENT, FONDS DE REVENU STRATÉGIQUE AGF)  
FONDS MONDIAL ÉQUILIBRÉ INVESTISSEMENT DURABLE AGF  
FONDS D' ACTIONS MONDIALES CROISSANCE DURABLE AGF  
FONDS MONDIAL DE RENDEMENT AGF  
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES NORD-AMÉRICAINS AGF  
FONDS D'OBLIGATIONS À RENDEMENT GLOBAL AGF  
FONDS É.-U. PETITE ET MOYENNE CAPITALISATION AGF  
(chacune, une « Fiducie » et collectivement, les « Fiducies »)**

Avis est par les présentes donné que les assemblées annuelles et extraordinaires des actionnaires du GMAF et les assemblées extraordinaires des porteurs de parts des Fiducies se tiendront à **11 h** (heure de l'Est) le mercredi 12 juin 2024, exclusivement dans le cadre d'assemblées virtuelles (en ligne) par webdiffusion en direct (y compris toute assemblée de reprise en cas d'ajournement ou de report, chacune, une « **assemblée** » et, collectivement, les « **assemblées** »). Les actionnaires de GMAF et les porteurs de parts des Fiducies sont appelés les « porteurs de titres ».

Les assemblées se tiendront aux fins suivantes :

1. l'assemblée annuelle du GMAF se tiendra pour (i) élire les membres du conseil pour l'année à venir, et (ii) nommer l'auditeur pour l'année à venir et autoriser les membres du conseil à fixer sa rémunération. Se reporter à la rubrique « *Questions à l'ordre du jour de l'assemblée annuelle du GMAF* » de la circulaire d'information de la direction (la « **circulaire** »).
2. l'assemblée extraordinaire de chaque catégorie du GMAF se tiendra en vue d'adopter une résolution visant à introduire des frais d'administration annuels fixes en remplacement de certains frais d'exploitation pour les séries visées de chaque organisme de placement collectif pertinent.
3. l'assemblée extraordinaire de chaque Fiducie se tiendra en vue d'adopter une résolution visant à introduire des frais d'administration annuels fixes en remplacement de certains frais d'exploitation pour les séries visées de chaque organisme de placement collectif pertinent.

Se reporter à la rubrique « *Point à l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire* » de la circulaire.

D'autres questions pourraient également être traitées aux assemblées. Veuillez prendre connaissance de la circulaire avant d'exercer vos droits de vote.

Placements AGF Inc. (« **Placements AGF** »), en qualité de gestionnaire des catégories du GMAF et des Fiducies, tiendra les assemblées sous forme d'assemblées virtuelles (en ligne) exclusivement, par webdiffusion audio en direct. Tous les porteurs de titres, peu importe où ils se trouvent, auront la même chance de participer aux assemblées et d'échanger avec le gestionnaire en temps réel.

Les participants auront besoin d'un appareil branché à Internet, comme un ordinateur, une tablette ou un cellulaire, pour accéder à la plateforme des assemblées virtuelles. La plateforme des assemblées virtuelles sera entièrement prise en charge par les navigateurs et les appareils courants qui exploitent la plus récente version des plugiciels applicables. Durant les assemblées, les porteurs de titres participants devront rester branchés à Internet en tout temps afin de pouvoir voter au moment du scrutin. Les porteurs de titres sont responsables de veiller au maintien de leur connexion à Internet pour toute la durée des assemblées. **Même si vous prévoyez participer aux assemblées, vous devriez considérer de voter à l'avance pour que vos voix soient déjà comptabilisées en cas de difficultés techniques.**

## ASSISTER AUX ASSEMBLÉES VIRTUELLES

Les porteurs de titres inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent assister et voter en ligne aux assemblées en se rendant à l'adresse URL [www.virtualshareholdermeeting.com/AGF2024](http://www.virtualshareholdermeeting.com/AGF2024) (le « **site Web des assemblées** ») et en saisissant le numéro de contrôle à 16 chiffres qui figure sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas. Afin d'accéder au site Web des assemblées, les participants auront besoin d'un appareil branché à Internet, comme un ordinateur, une tablette ou un cellulaire. Le site Web des assemblées est entièrement pris en charge par les navigateurs et les appareils qui exploitent la plus récente version des plugiciels applicables. Veuillez vous assurer d'avoir une connexion Internet fiable, de préférence à haute vitesse, afin de participer aux assemblées.

Les assemblées débuteront à 11 h précises, heure normale de l'Est, le 12 juin 2024. L'enregistrement en ligne commencera 15 minutes avant la tenue de l'assemblée. Veuillez prévoir suffisamment de temps pour vous enregistrer en ligne. Si vous éprouvez des difficultés à accéder aux assemblées, veuillez communiquer avec l'équipe de soutien technique au numéro qui sera indiqué sur la page d'ouverture de session des assemblées.

Les porteurs de titres inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés qui assisteront aux assemblées pourront participer à leur webdiffusion en direct, y poser des questions et y voter. Les porteurs de titres (véritables) non inscrits qui ne se sont pas dûment désignés en tant que fondé de pouvoir pourront assister à la webdiffusion en direct des assemblées et y poser des questions à partir du site Web des assemblées, mais ils ne pourront toutefois pas y exercer leurs droits de vote. Les invités pourront également assister à la webdiffusion en direct, mais ils ne pourront pas poser de questions ni exercer leurs droits de vote.

## PROCÉDURE DE NOTIFICATION ET D'ACCÈS

Conformément à une dispense, nous avons choisi d'utiliser la procédure de notification et d'accès pour envoyer aux porteurs de titres les documents liés aux procurations pour les assemblées. La procédure de notification et d'accès est un mode de livraison de rechange qui est écologique car il réduit la quantité de papier ainsi que les frais liés à l'impression et à l'envoi des documents transmis en vue de l'assemblée par la poste aux porteurs de titres. Plutôt que de recevoir une copie imprimée de la circulaire et du formulaire de procuration ou du formulaire d'instructions de vote connexe, vous recevez le présent avis qui indique la marche à suivre pour consulter la circulaire en ligne ou pour demander qu'une copie électronique ou imprimée vous soit envoyée sans frais. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la procédure de notification et d'accès, veuillez téléphoner au numéro sans frais 1-844-916-0609 (anglais) ou 1-844-973-0593 (français).

## AFFICHAGE DES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE SUR LE WEB

Il est possible de consulter la version électronique de la circulaire en ligne, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) et à l'adresse [www.AGF.com/fr](http://www.AGF.com/fr) (veuillez cliquer sur l'onglet « Ressources », puis sur l'onglet « Documents relatifs à la réglementation » et le sous-dossier « Documentation pertinente à la réunion des porteurs de titres »). Les documents seront affichés sur notre site Web pendant une période de un an après la date du présent avis.

## EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos titres par la poste, par téléphone, en ligne ou en votant aux assemblées virtuelles. Veuillez consulter les directives qui figurent sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote pour connaître la marche à suivre pour exercer vos droits de vote de ces façons. Chaque porteur de titres du GMAF et de la Fiducie inscrit au 18 avril 2024 aura le droit d'exercer ses droits de vote.

Les porteurs de titres véritables (non inscrits) (les « **porteurs non inscrits** ») qui souhaitent assister aux assemblées et y voter devraient se désigner à titre de fondé de pouvoir en suivant les instructions qui figurent sur leur formulaire d'instructions de vote. Seuls les porteurs de titres inscrits ou les fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les porteurs non inscrits qui se sont désignés à titre de fondés de pouvoir) pourront voter aux assemblées. Veuillez vous reporter à la rubrique « *Assister aux assemblées virtuelles* » ci-dessus pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de participer aux assemblées. Les porteurs de titres inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés doivent savoir que l'exercice de droits de vote aux assemblées révoquera une procuration soumise auparavant.

Il est demandé aux porteurs de titres qui ont le droit de voter mais qui ne seront pas en mesure d'assister virtuellement aux assemblées d'exercer leurs droits de vote de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- **Voter par la poste** – Votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote, selon le cas, rempli, signé et daté doit être remis ou envoyé par la poste à Broadridge Investor Communications Corporation, aux soins du centre de traitement des données, C. P. 3700, succursale Industrial Park, Markham (Ontario) L3R 9Z9.
- **Voter par téléphone (uniquement au Canada et aux États-Unis)** – Vous pouvez donner vos instructions de vote par téléphone au 1-800-474-7493 (anglais) ou au 1-800-474-7501 (français). Vous devrez saisir le numéro de contrôle à 16 chiffres qui est inscrit en regard du nom du fonds sur votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote.
- **Voter par Internet** – Vous pouvez voter par le biais d'Internet à l'adresse [www.proxyvote.com](http://www.proxyvote.com) en suivant les instructions qui figurent à l'écran. Vous devrez fournir le numéro de contrôle à 16 chiffres qui est inscrit en regard du nom du fonds sur votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote.

Pour être valables et utilisés aux assemblées, un formulaire de procuration dûment rempli ou vos instructions de vote doivent être reçus par Broadridge Investor Communications Corporation au moins 48 heures (compte non tenu des fins de semaine et des congés) avant le début des assemblées ou de toute assemblée de reprise en cas d'ajournement ou de report (la « **date limite pour le vote par procuration** »).

## **RECOMMANDATION**

Placements AGF, en qualité de gestionnaire des catégories du GMAF et des Fiducies, recommande que les porteurs de titres examinent les éléments suivants : (i) l'élection des candidats aux postes d'administrateur du GMAF; (ii) le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur des catégories du GMAF; et (iii) l'introduction de frais d'administration annuels fixes pour les séries visées de chaque organisme de placement collectif, et qu'ils fassent valoir à l'égard de chacun de ces éléments leurs propres droits de vote.

## **POUR OBTENIR UNE COPIE IMPRIMÉE DES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE**

Vous pouvez demander de recevoir sans frais une copie imprimée de la circulaire de l'une ou l'autre des façons suivantes : par Internet, à l'adresse [www.proxyvote.com](http://www.proxyvote.com), en entrant le numéro de contrôle à 16 chiffres qui est inscrit sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote qui vous a été envoyé ou en appelant au numéro 1-877-907-7643. Une copie imprimée de la circulaire vous sera envoyée dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande à cet effet. Si nous recevons votre demande moins de trois jours ouvrables avant la date limite pour le vote par procuration ou après cette date, mais avant la date de tenue des assemblées (ou de toute assemblée de reprise en cas d'ajournement ou de report), vous pourriez ne pas recevoir les documents avant la date limite pour le vote par procuration.

Vous pourrez également demander une copie de la circulaire après la date des assemblées et pendant une période de un an à compter de la date du dépôt de la circulaire sur le site Web [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). Dans un tel cas, nous vous enverrons la copie imprimée de la circulaire dans les 10 jours civils suivant la réception de votre demande.

## **RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Le prospectus simplifié, les aperçus des fonds, les états financiers annuels et intermédiaires et les rapports annuels et intermédiaires de la direction sur le rendement des fonds déposés les plus récents du Groupe d'OPC AGF (qui sont tous intégrés par renvoi dans la circulaire, le cas échéant) présentent de plus amples renseignements sur les catégories du GMAF ainsi que sur les Fiducies. Les porteurs de titres peuvent obtenir sans frais un exemplaire de ces documents en se rendant sur le site Web SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), ou sur celui d'AGF, à l'adresse [www.AGF.com/fr](http://www.AGF.com/fr), ou encore en envoyant un courriel à l'adresse [tigre@AGF.com](mailto:tigre@AGF.com), en composant le 1-800-267-7630 ou en écrivant à Placements AGF à l'attention de Placements AGF Inc., CIBC SQUARE, Tower One, 81, Bay Street, bureau 3900, Toronto (Ontario) M5J 0G1.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
GROUPE MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LIMITÉE

Par : « *Mark Adams* »  
Secrétaire général

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
PLACEMENTS AGF INC. (en qualité de fiduciaire de  
la Fiducie et de gestionnaire de la Fiducie et de chaque  
Catégorie du GMAF)

Par : « *Mark Adams* »  
Secrétaire général